

le 18 mai 2012

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance du 14 mai 2012

-----

**2012 SG 141 / 2012 DPVI 48** Subvention et convention avec l'association Alliance (7e).

**M. Christophe GIRARD, Mme Yamina BENGUIGUI rapporteurs,**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Alliance, 115 rue Saint Dominique – 75007 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard, au nom de la 9e commission, et par Mme Yamina Benguigui, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Alliance située 115 rue Saint Dominique – 75007 Paris, afin de réaliser la 10<sup>ème</sup> édition du Festival International du film des droits de l'homme de Paris qui a lieu du 6 au 13 mars 2012.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 22.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 comme suit :

- 17 500 euros imputés sur la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma ;
- 5 000 euros imputés sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations ».

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.